



***Rapport de présentation du Compte  
Administratif et du Compte de Gestion  
Exercice 2022***

*Séance du Conseil Municipal  
19 avril 2023*

Rapporteur : Monsieur Antoine BRUNO

## Sommaire

<b>Préambule</b> .....	<b>2</b>
<b>1. Section de fonctionnement</b> .....	<b>3</b>
1.1 Les recettes réelles de fonctionnement .....	3
1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement .....	4
<b>2. Section d'investissement</b> .....	<b>5</b>
2.1 Les recettes d'investissement .....	5
2.2 Les dépenses réelles d'investissement.....	5
<b>3. Des équilibres préservés</b> .....	<b>7</b>
<b>4. Résultats de l'exercice</b> .....	<b>8</b>

## Préambule

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2022 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.

## 1. Section de fonctionnement

### 1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2022, les **recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à **39 276 421 €**, elles étaient de 37 319 938 € en 2021. Elles se décomposent de la façon suivante :

	2020	2021	2022	2022 / 2021 %
<b>Impôts / taxes</b>	35 833 371 €	34 800 526 €	<b>35 319 495 €</b>	1,49 %
<b>Dotations, Subventions ou participations</b>	1 311 700 €	786 750 €	<b>1 744 090 €</b>	121,68 %
<b>Recettes d'exploitation</b>	1 117 224 €	1 031 814 €	<b>1 712 506 €</b>	65,97 %
<b>Autres recettes*</b>	883 640 €	700 847 €	<b>500 327 €</b>	- 28,61 %
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>39 145 938 €</b>	<b>37 319 938 €</b>	<b>39 276 421 €</b>	<b>5,24 %</b>

*\*Autres recettes produits exceptionnels + atténuations de charges (remboursement EPIC et EPT 12 sur les personnes mises à disposition).*

**Des recettes de facturation** qui s'élèvent à **1 712 506 €** : une forte hausse du fait de régularisation de factures datant d'exercices antérieurs. Un niveau de recette que la Ville n'atteindra pas en 2023 sur une année classique de facturation.

**Des dotations et participations** très forte en 2022. On note toutefois sur ce chapitre, deux recettes qui n'ont normalement pas vocation à être encaissées.

- Une recette non récurrente liée à la loi de finances rectificatives pour 2020 ayant pour effet de compenser les pertes de recettes liées au Covid : **221 069 €** ;
- Les recettes liées aux exonérations de taxes foncières : **272 131 €** dont la majorité concerne les locaux industriels exonérés de moitié depuis la loi de finances régissant l'exercice 2021.

**Des recettes de fonctionnement** toujours marquées par le poids de la fiscalité qui constitue plus de 90% des recettes totales de la Ville. On constate malgré tout une situation très figée du fait de l'absence d'augmentation des taux de fiscalité en 2022 et du maintien du montant de l'attribution de compensation. Pour rappel, Rungis pratique le taux de fiscalité foncière le plus bas du territoire intercommunal (EPT 12).

**Des recettes de nature fiscales** (taxes divers) qui restent faibles avec notamment une recette de taxe de séjour **575 205 €** encore marquée par la situation sanitaire. Les recettes relatives à la taxe de séjour

ainsi que celles liées à la publicité extérieure devraient néanmoins retrouver un niveau plus conséquent sur l'exercice 2023.

## 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2022, les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à un montant total de **31 224 517 €**, elles étaient de 28 996 281 € en 2021.

Elles se décomposent de la façon suivante :

	2020	2021	2022	2022 / 2021 %
<b>Charges à caractère général</b>	6 353 968 €	6 399 717 €	<b>7 463 968 €</b>	16,63 %
<b>Charges de personnel</b>	12 447 627 €	12 831 887 €	<b>13 705 977 €</b>	6,81 %
<b>Atténuation de produits</b>	6 483 005 €	6 500 788 €	<b>6 202 606 €</b>	-4,59 %
<b>Autres Charges de gestion courantes</b>	4 806 502 €	3 240 061 €	<b>3 806 970 €</b>	17,50 %
<b>Charges Exceptionnelles</b>	5 041 €	23 826 €	<b>44 993 €</b>	88,83 %
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>30 096 146 €</b>	<b>28 996 281 €</b>	<b>31 224 517 €</b>	<b>7,69 %</b>

Les dépenses de fonctionnement augmentent très fortement + 7 % en 2022 du fait de multiples facteurs dont notamment :

Les charges à **caractère général** connaissent 1 M€ d'augmentations dont :

- + 338 000 € de contributions financières à destination de L'EPA ORSA dans le cadre de la convention de recapitalisation.
- + 215 000 € de dépenses d'électricité
- + 76 000 € de dépenses de chauffage urbain
- + 150 000 € d'augmentation pour les prestations de service diverses
- + 125 000 € de frais d'honoraires
- + 30 000 € de frais de transport

Sur les **dépenses de personnel** : comme évoqué tout au long de l'année, la Ville a dû intégrer les augmentations de la masse salariale liées notamment :

- Aux réformes gouvernementales relatives à la revalorisation du point d'indice
- Au soutien apporté aux services en tension en période post Covid (doublon de poste)
- Aux reprises d'activités des services à la population
- Aux garanties décès versées par la collectivité.

Sur les **atténuations de produits** : en baisse du fait de la non application de la pénalité relative à la loi SRU, qui concerne le pourcentage de logements sociaux sur le territoire.

Sur les **autres charges de gestion** : retour à un niveau de subvention « habituel » à destination du secteur associatif, l'exercice 2021 avait été marqué par une baisse des subventions versées aux associations. En 2022, augmentation des subventions y compris à destination du Centre Communal d'Action Sociale.

## 2. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

### 2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement

Pour l'exercice 2022, les **recettes réelles d'investissement** s'élèvent à **3 132 155 €**, elles étaient de 4 016 697 € en 2021. Elles se décomposent de la façon suivante :

	2020	2021	2022	2022 / 2021 %
<b>Subvention d'investissement</b>	110 579 €	1 000 595 €	<b>637 166 €</b>	- 36,32 %
<b>Dotations, fonds divers et réserves*</b>	28 209 530 €	2 999 578 €	<b>2 494 989 €</b>	- 16,82 %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>28 320 109 €</b>	<b>4 016 697 €</b>	<b>3 132 155 €</b>	<b>- 22,02 %</b>

*\*Dont 970 426 € de FCTVA et 1 420 434 € de taxe d'aménagement*

Le faible niveau de subvention en 2022 s'explique par le fait que la Ville a préféré décaler ses recettes de subventions en 2023 afin de réduire le déficit d'investissement attendu en fin d'exercice.

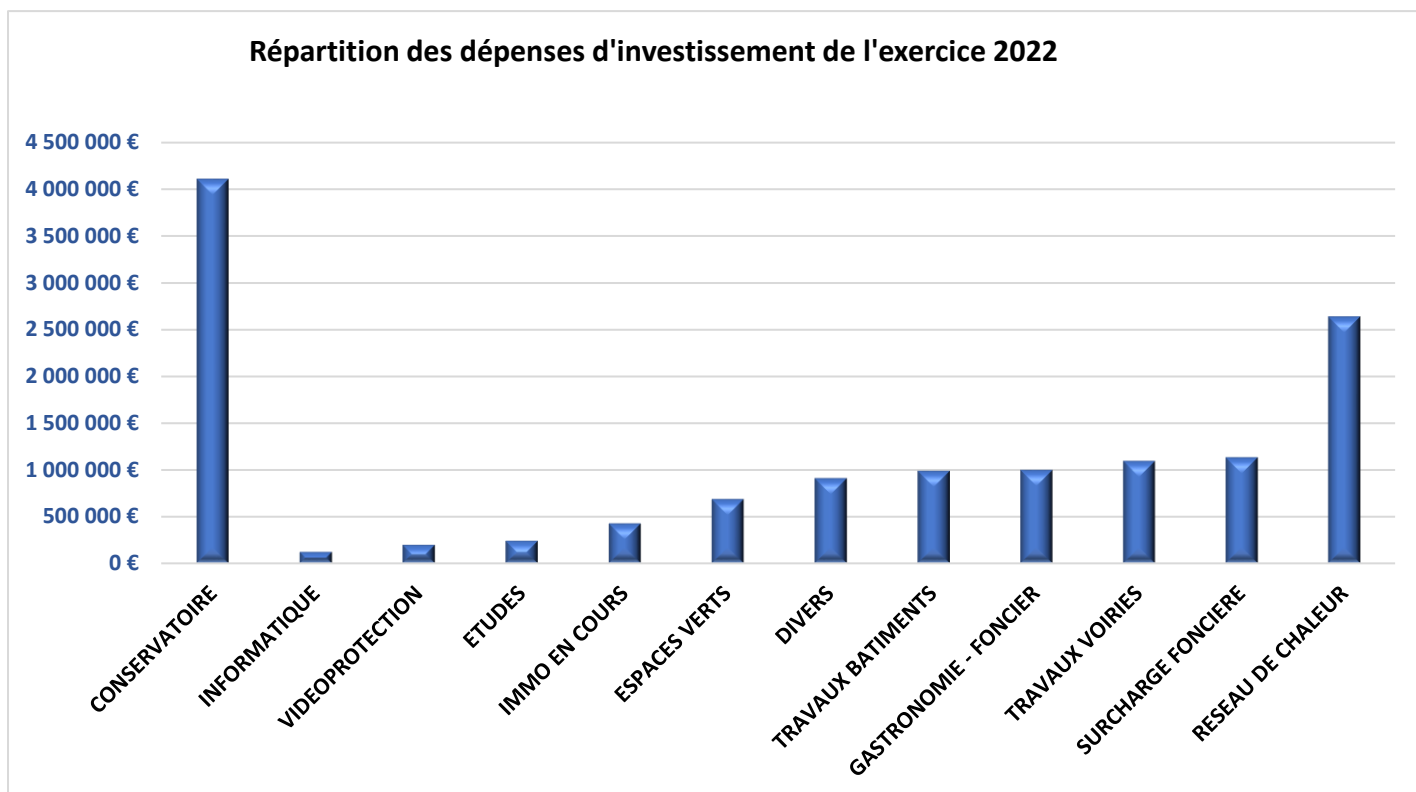
### 2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour l'exercice 2022, les **dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à un montant total de **13 495 828 €**, elles étaient de 11 490 403 € en 2021.

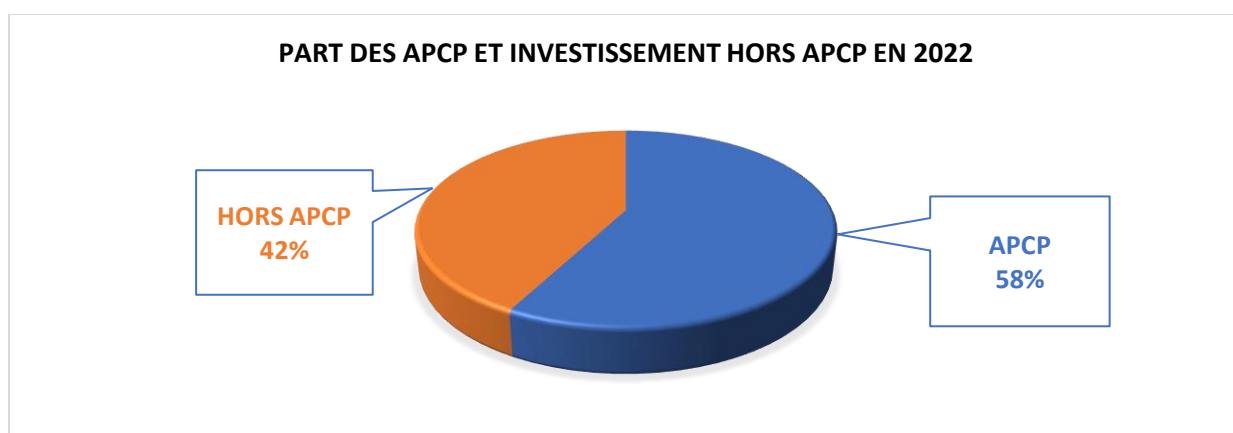
	2020	2021	2022	2022 / 2021 %
<b>Immobilisations incorporelles</b>	52 380 €	140 185 €	<b>240 560 €</b>	70,83 %
<b>Immobilisations corporelles</b>	7 362 863 €	8 492 738 €	<b>10 695 732 €</b>	25,93 %
<b>Immobilisations en cours</b>	0 €	16 523 €	<b>427 036 €</b>	2 484,49 %

<b>Subventions d'équipement</b>	686 400 €	2 840 955 €	<b>2 132 500 €</b>	- 24,94 %
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>8 101 644 €</b>	<b>11 490 403 €</b>	<b>13 495 828 €</b>	<b>17,45 %</b>

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement les dépenses liées aux grosses opérations de travaux (Conservatoire et RCU).



Des dépenses d'investissement portées majoritairement par les « travaux neufs » de la collectivité validés en Conseil municipal dans le cadre d'Autorisations de Programme Crédit de Paiement.



En 2022, 58 % des dépenses d'investissement concerne les opérations d'envergure dont les crédits annuels d'exécution sont validés dans le cadre de délibération en conseil municipal. L'enjeu pour la collectivité étant de stabiliser le reste des dépenses d'investissement dites « d'entretien ».

En 2023, les dépenses relatives aux opérations votées en APCP représenteront un poids encore plus significatif puisque plus de 12 M€ d'investissement sont prévus en APCP.

Au gré de l'avancement des travaux, les dépenses d'investissement continuent d'augmenter + 17.82 % versus 2021, chiffre qui devraient poursuivre son augmentation en 2023 pour avoisiner les 20 M €. La baisse du volume des dépenses d'équipement est attendue pour 2024, du fait de la livraison du nouveau Conservatoire et de l'achèvement des travaux du réseau de chaleur urbain en 2023.

### 3. Des équilibres préservés

	2020	2021	2022	2022 / 2021 %
<b>Recettes Réelles de fonctionnement</b>	39 145 938 €	37 319 938 €	<b>39 276 421 €</b>	5,25 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	835 981 €	638 445 €	<b>389 304 €</b>	- 39,02 %
<b>Dépenses Réelles de fonctionnement</b>	30 096 146 €	28 996 281 €	<b>31 224 517 €</b>	7,69 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	5 041 €	23 826 €	<b>44 949 €</b>	88,65 %
<b>Epargne brute (€)</b>	<b>9 049 792 €</b>	<b>8 323 656 €</b>	<b>8 051 904 €</b>	<b>- 3,26 %</b>
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>23,12</b>	<b>22,3</b>	<b>20,5</b>	<b>-</b>
<b>Epargne nette (€)</b>	<b>9 049 792 €</b>	<b>8 323 656 €</b>	<b>8 051 904 €</b>	<b>- 3,26 %</b>

Épargne brute et effet de ciseaux





Depuis 2020, le niveau des dépenses et des recettes suit la même courbe ce qui permet à la Ville de maintenir un niveau d'épargne supérieur à 8 M€.

La période 2023-2026 s'annonce toute de même plus difficile, la Ville s'attend à une augmentation de ses dépenses sans hausse des recettes et donc à une baisse de ses capacités d'autofinancement.

#### 4. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	32 695 878 €	39 276 421 €	6 580 543 €
Section d'investissement	13 495 828 €	4 603 516 €	- 8 892 312 €
<b>Total</b>	<b>46 191 706 €</b>	<b>43 879 937 €</b>	<b>- 2 311 769 €</b>
Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	17 464 595 €	-
Section d'investissement	0 €	12 661 888 €	-
Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	32 695 878 €	56 741 017 €	24 045 138 €
Section d'investissement	13 495 828 €	17 265 404 €	3 769 575 €
<b>Total</b>	<b>46 191 706 €</b>	<b>74 006 421 €</b>	<b>27 814 715 €</b>

\* Chiffres arrondis sans les décimales

**Le résultat de clôture de l'exercice 2022 présente un excédent de :**

**27 814 714,77 €**

**Après intégration des restes à réaliser de l'exercice N-1, il est de :**

**26 968 094,75 €**

**(27 814 714,77-846 620,02)**